

Présents : Michel AUFRANC, Jérôme CLEMENT, Vincent PORET, Jacques HUMBERT, Sylvain DUPUIS, Nelly LEGLISE, Marie - Agnès SANVERT, Hubert REVILLOT, Patrick VION, Jean - Paul BONTEMPS, Emeline BERGER

Absents : Romain FAIVRE, Ludivine LAZARUS, Fabienne GAVAND, Nicolas CHAMPEME

Pouvoirs : Romain FAIVRE donne pouvoir à Emeline BERGER, Fabienne GAVAND à Jérôme CLEMENT, Nicolas CHAMPEME à Nelly LEGLISE

Election du secrétaire de séance : Emeline BERGER, vote à l'unanimité

En ouvrant la séance à 19h35, le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

-Convention de mise à disposition de deux parcelles de bois à la société de chasse « La Privée de Boyer »

-Convention de mise à disposition d'une sente communale inutilisée à un voisin.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Approbation du CR du 02/06/2023 : à l'unanimité

- **1^{ère} délibération : 3^{ème} participation 2023 au SIVOS**

Pour la somme de 32 172 €

L'assemblée approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr le maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

- **2^{nde} délibération : Création du poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe :**
Suite aux délais de création de poste, et suite à la proposition d'avancement de grade de Mr Bernard BONTEMPS à la date du 1^{er} décembre 2023, le poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe sera créé au 01/12/2023 et le tableau des effectifs sera mis à jour.

L'assemblée approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr le maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

- **3^{ème} délibération : référent déontologue suite à la Loi 3DS :**

Nous devons annuler la délibération D2023-028 prise lors du dernier conseil, Mr Aufranc élu, avait accepté ce rôle, mais question d'impartialité et d'éthique, un élu ne peut pas être « juge et partie ». Le CGCT auquel nous adhérons peut apporter une prestation.

La facturation de celle-ci serait :

Dossier sans recours à juriste : < 100 €

Dossier juriste / avocat : > 250 €

L'assemblée approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr le maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

- **4^{ème} délibération : Legs Pascal Bontemps**

-Lors d'une séance précédente nous avons réparti les valeurs des parcelles de ce legs que nous avons intégré à l'inventaire du patrimoine communal. Or, sur les 37 parcelles 36 sont sur Boyer, mais une est sur Jugy et étant comptabilisée à part dans l'acte de propriété pour 25 €.

-Il nous faut délibérer pour une Décision Modificative ouvrant dans le chapitre 041, en dépense d'investissement au compte 2111 et en recette d'investissement au compte 10251 la somme de 25 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr le maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

- **5^{ème} délibération : Affouage 2024 (façonnage et vente du bois)**

Pour les affouages : Suite au sondage lancé en juin 2023, 12 demandeurs se sont manifestés, pour un total de 129 stères.

En Namand, vente des acacias en cloisonnement à une personne de l'ONF sur une base de 18€ le m3, pour environ 3000€.

Inscription à l'assiette des affouages 2024, façonnage et ventes :

Inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 (coupes réglées):

| Parcelle | Surface (ha) | Type de coupe |
|----------|--------------|---------------|
| 34 | 1.57 | AS |
| 34 | 0.90 | ACT |

En complément, l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024 (coupes non réglées)

| Parcelle | Surface (ha) | Type de coupe |
|--------------------------------|--------------|---------------|
| 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 | 38.70 ha | AS |

Report du passage en coupe pour les parcelles :

| Parcelle | Surface (ha) | Type de coupe | Délai | Justification |
|----------|--------------|---------------|-------|------------------|
| 19 | 4.94 | ACT | 2025 | Retard Affouages |

VENTE EN BOIS FACONNES des futaies par l'O.N.F, le surplus étant délivré à la commune.

| Parcelle | Composition (à préciser si plusieurs lots prévus) | Année de vente des grumes | Année de délivrance |
|---------------------------|---|---------------------------|---------------------|
| 1,2,3,4,5,6,7, 8,,9 34 | 1 | 2024 | |

Parcelles 24, 25, Houppiers Chênes dans le bois de Fouillis.....disponible.....

ACCEPTÉ sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

L'assemblée approuve à la majorité (1 abstention) et donne tout pouvoir à Mr le maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

- **6ème délibération : territoires de chasse**

Une nouvelle société de chasse dite « La Privée de Boyer » a obtenu de quelques propriétaires l'autorisation de chasser sur leurs terrains.

Cette société a de ce fait « mité » le territoire de chasse de l'Association Communale de Chasse « La Bourguignonne » établie depuis 1 siècle sur notre commune.

Dans le but de « remembrer » les deux territoires et surtout limiter les risques inhérents à cette activité, les deux sociétés de chasse se sont mises d'accord sur un partage de l'espace, demandant à la commune de permettre à « La Privée de Boyer » de chasser dans 2 parcelles boisées communales.

Il ressort de la discussion en séance du Conseil Municipal :

- Le regret de la division de ce bail et la moindre efficacité de la lutte contre les nuisibles,
- La nécessité de réglementer l'activité de chasse :
- Jours de chasse communs aux deux sociétés avec information à la population par Panneau Pocket, à l'intention des promeneurs, et des personnes travaillant sur les lieux chassés,
- Battues à dates communes pour plus d'efficacité,
- Limiter le nombre de chiens courants pour respecter les cultures.

Un projet de location temporaire à condition que les prescriptions ci-dessus soient respectées :

- Bail précaire d'un an reconductible, sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant la date du renouvellement,
- Tarif de location des 2 parcelles boisées : 500€ (Fouillis : 11ha 31.30 et Sevy : 31ha 31.65 soit 42ha 62.95)
- Parking uniquement dans l'espace situé entre les lieudits « La Combe » et Chauchat » et pas le long des routes de Vers et de Jugy.
- Pas de trafic intempestif de voitures sur les dessertes.

L'assemblée approuve à la majorité (2 abstentions) et donne tout pouvoir à Mr le maire pour réaliser l'ensemble des démarches afférentes.

- **7ème délibération : Sente de Limone**

Cette sente n'est plus entretenue et inutilisable, un voisin souhaite se charger de cet entretien ce qui lui évite de créer une clôture à sa limite, la proposition est de lui demander de placer une porte à chaque extrémité de ce passage communal pour d'éventuels promeneurs.

L'assemblée approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir à Mr le maire pour établir un arrêté.

Questions diverses

Voierie :

Marché pris par entreprise Guinot (mieux disant), démarrage des travaux le 11/09

Emploi :

Absence de Mr Chabrier suite à un accident de service, arrêt du contrat de Mr Lesage à compter du 22/09.

Nécessité de recrutements.

Bruit Salle Polyvalente. Mail de l'ARS : « la salle est désormais en conformité avec la réglementation en vigueur, dans la mesure où les portes et fenêtres restent fermées ».

Chantier rénovation Eglise : sans attendre la perception de la DTER, les travaux pourront démarrer suite à une réunion de chantier réunissant les entreprises retenues, le 16 octobre 2023.

Groupe scolaire : rencontre le 22/09 prochain avec l'architecte retenu afin de revoir le projet et réduire des surfaces pour réduire les coûts (augmentation des taux + matériaux), suite à la rencontre du sous-préfet cet été.

Plan communal de sauvegarde : il sera abordé lors de la prochaine réunion de conseil pour ce qui est de la répartition des tâches auxquelles tous les Elus doivent prendre leur part.

Commission électorale : Michel Aufranc gère les membres à renouveler.

CCAS, repas des aînés : Le CCAS se réunira pour l'organisation du repas traditionnel de fin d'année.

Le Petit Boétrat : prochaine édition pour janvier 2024, la commission se réunira prochainement pour élaborer le contenu.

PLUI : mise en application probable en novembre 2023.

Maison Maurice : début des travaux semaine 37 ou 38

Eglise : réunion avec les entreprises le 12 / 09

Fin de la séance à 21h10

Signatures

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Mr Jean-Paul BONTEMPS

